

légitimement se poser la question de la conduite à tenir pour les phases finales des compétitions continentales ou mondiales avec des enjeux exorbitants.

Deux poids (financiers et médiatiques), deux mesures ? A méditer ! La vie d'un arbitre (ou d'un joueur) aurait-elle paradoxalement plus de prix pour une épreuve nationale que pour une finale de Coupe du monde ? Là encore, poser la question de manière faussement innocente, c'est déjà connaître la réponse... en prenant garde de ne pas tuer la poule aux oeufs d'or.

Si la nature humaine est ainsi faite qu'elle pousse aux changements permanents, l'analyse objective conduit dans beaucoup de domaines, y compris vestimentaires – à constater qu'il y a souvent de bonnes raisons à maintenir ce que la sagesse et l'observation des anciens avait mis en place.

Les tenues sportives de nos arbitres entrent parfaitement dans ce raisonnement et si ce fut une heureuse initiative d'égayer leurs coloris, la pratique amène beaucoup de réserves dans la mesure où le noir n'avait certainement pas été choisi par hasard. Marketing oblige, les maillots des joueurs et des gardiens se déclinent maintenant en arcs-en-ciel et ceux

des arbitres sont souvent bicolores.. tant et si bien que la confusion est de plus en plus fréquente sur les terrains pour distinguer l'homme au sifflet. Les récriminations des équipes se multiplient à ce sujet (il n'est pas rare de voir un officiel troquer sa tunique après quelques minutes de jeu ou à la mi-temps) et si cette dérive de la 'mode' continue, on va bientôt exiger que nos arbitres se déplacent avec une malle de maillots afin de trouver celui qui sera neutre au milieu de l'univers multicolore des joueurs, remplaçants, ramasseurs de balle, stewards ou autres policiers en tenue.

Pas de doute : être arbitre de nos jours, c'est l'assurance d'en voir de toutes les couleurs !

Omniprésente dans notre vie quotidienne, on pouvait penser que si la publicité ne trouverait jamais refuge quelque part, ce serait bien sur la tenue des arbitres. Imaginerait-on un juge rendant son verdict dans un tribunal avec la marque d'un sponsor sur la blanche hermine de sa robe ?

Outre le problème déontologique que cela pose à mes yeux avec le risque de collusion d'intérêts en fonction de l'investissement des commanditaires présents ou à venir dans le football, la neutralité d'un magistrat – sportif ou autre – est sacrée. Déjà que la multiplication des écussons de toutes sortes (badges FIFA, fair-play, emblème des fédérations ou drapeau

national, logo de la compétition, etc.) transforme le 'referee' en sapin de Noël, on ne me fera pas croire que le football n'a pas (plus) les moyens de subvenir aux dépenses et à la juste rémunération de ses gardiens du temple.

Au départ, on ne met que le pouce dans l'engrenage, mais il y a fort à parier que les membres puis le corps seront aspirés progressivement afin de nous concocter en douceur un bel 'arbitre-sandwich', style pilote de Formule 1 ou coureur cycliste..

Personnellement, je regrette que la judicieuse idée du président de la FIFA, Joseph Blatter (prélèvement de 5% du total des ressources des ligues professionnelles) n'ait pas trouvé d'écho favorable alors qu'il ne faut pas avoir fait de grandes écoles pour savoir qu'un bon match passe pas la qualité de sa direction.

Quand la 'pub' viendra à manquer, il restera encore la solution de poster l'arbitre à l'entrée des stades, une sébille à côté du sifflet avec une petite pancarte du genre 'à la générosité et au bon coeur des spectateurs'.

Avant les matches, puisqu'il est ensuite traité de 'trop payé' pendant les 90 minutes qui suivent..

Qui a parlé de tuer la poule aux oeufs d'or ?

*Ancien arbitre international. (Texte publié dans le numéro de février 2001 de 'FIFA Magazine').

Errata

Dans le numéro de **décembre 2000-janvier 2001** de la 'Revue Olympique', veuillez

prendre note de la modification de la légende parue en page 7 : il faut lire 'haltérophile (poids et haltères)

en action' au lieu de 'haltérophile en action'. Dans le 'numéro de **février-mars 2001**, à la page 71, il

faut lire 'Quand ? Du 1er au 6 mai 2001' au lieu de 'Quand ? Du 1er au 6 mai 2000'.